



Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

Avis public

À toutes personnes intéressées

Demande de dérogation mineure – 732, chemin des Trente

Le Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tiendra sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 14 septembre 2026 à 19h00. Lors de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 1 657 710 du Cadastre du Québec et portant l'adresse civique 732, chemin des Trente. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Objet et effet de la demande de dérogation mineure :

Permettre la localisation dérogatoire de l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel visé par la demande de permis 2026-00042 à une marge avant de 6,39 m, alors qu'une marge avant minimale de 9 m est prescrite pour la zone A-1 à la grille des spécifications de l'annexe 2 du **Règlement de zonage no 1026** de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.

Explication de la dérogation :

La demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel à une marge avant de 6,39 m, plutôt que la marge minimale de 9 m prescrite dans la zone A-1. La réduction demandée est de 2,61 m.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 27 août 2026

Catherine Chartrand,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe